

Environnement 93
Aulnay Environnement

le 15 octobre 2013

A Monsieur Stéphane Troussel
président du conseil général de Seine-Saint-Denis,
et à Monsieur Philippe Galli
préfet de Seine-Saint-Denis
à madame Josiane Bernard
vice-présidente du conseil général
aux maires des communes concernées
par l'arrêté de catastrophe naturelle
suite aux inondations du 19 juin 2013

copie

Mesdames, Messieurs

Comme vous le savez les orages du 19 juin ont été très importants dans notre département.¹

Nous avons pu faire un premier point sur ce sujet à Aulnay début juillet 2013 avec les services départementaux et communaux. Nous avons reçu récemment la note du DEA/SHUE/BEAM (version du 20/08) que nous attendions.

Un temps de retour de l'ordre de 50 ans est annoncé pour 3 communes.

Nous vous demandons **de réunir les acteurs** essentiels afin d'analyser toutes les causes de cette catastrophe et donc de pouvoir en tirer **toutes les leçons**.

Nous vous joignons un petit mémoire qui a pour but d'ouvrir les débats.

Nous demandons d'ores et déjà un **Plan de Prévention du Risque d'Inondations (PPRI)** concernant les crues d'orages et une refonte du **règlement de l'assainissement départemental**.

En vous remerciant d'avance recevez messieurs nos salutations respectueuses

Francis Redon. André Cuzon

.¹ L'arrêté ministériel a été publié au JO le vendredi 13 septembre. L'état de catastrophe naturelle est reconnu pour 14 villes de la Seine-Saint-Denis après les violents orages du 19 juin qui avaient causés de nombreux dégâts.